

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE MONTAIGU DU 05/12/2023

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BOUCLIER Marie-Bénédicte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
CHEREAU Antoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cyrille COCQUET	<input type="checkbox"/>
COCQUET Cyrille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
COLMARD Etienne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUHAMEL Négat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
HAEFFELIN Jean-Martial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MORISSET Jean-Claude	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MORNIER Sophie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MOUSSET Kilian	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Fabienne MULLINGHAUSEN	<input type="checkbox"/>
MULLINGHAUSEN Fabienne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
OLLIVIER Steve	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sophie MORNIER	<input type="checkbox"/>
RINEAU Michelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistaient également à la Réunion :				

Les membres du Comité Consultatifs ont été invités à participer au conseil délégué pour la partie Moyens Généraux – Budget primitif 2024 – Programme d'équipement.

Michelle RINEAU est nommée secrétaire de séance.

### Approbation du compte rendu du conseil précédent

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... Voix contre, ... abstentions

### Observations éventuelles

### 1 – Budget primitif 2024 – Programme d'équipement

Une présentation du programme des investissements de la commune déléguée de la Montaigu est faite au début de la séance.

#### Observations éventuelles

##### ECOLES

J.-P. DURAND : Pourquoi n'a-t-on pas regroupé « Les Jardins » avec « Jules Verne » ?

C. COCQUET : C'était une hypothèse, sur 4 scénaris. La concertation a débouché sur un autre scénario. Pour l'école des Jardins, il y avait un vrai attachement des parents au site. Il y a des travaux à faire aussi sur la salle des Jardins qui seront gérés dans le cadre de la réhabilitation de l'école.

J.-M. HAEFFELIN : Y a-t-il un A.M.O. ?

CC : Ce sera décidé en 2024. Les études commencent juste.

F. MULLINGHAUSEN : L'idée était de garder des groupes scolaires à taille humaine et de la proximité.

JPD : Ça aurait bien arrangé les choses en centre-ville si l'école avait déménagé.

FM : Il y a des choses à réfléchir sur les trajets des cars.

L. DUBOST : Je suis étonnée qu'il y ait un étage.

CC : C'est l'utilisation du foncier. Sans étage, il faut plus de foncier. Et le quartier permet cela.

JMH : Moi j'en aurais préféré un de plus. Il vaut mieux monter un étage de plus et avoir une grande cour.

EC : A-t-on un calendrier pour la salle des Jardins ? Les enfants ne font plus de sport en hiver ?

CC : Ce n'est pas idéal comme pour les associations utilisatrices. On va réparer ce qu'on peut en Régie car peu d'entreprise peuvent intervenir. Les associations de la Gym Sympa et la Gym Détente ont été relogées.

##### CENTRE HISTORIQUE DE MONTAIGU

CC : La restitution a été faite en octobre aux riverains de la Vieille Ville.

JMH : Ça aurait été bien qu'on soit invités.

CC : Je rappelle les engagements pris par l'équipe de la Majorité : Rendre cohérente et visible l'offre de stationnement. Rendre progressivement aux mobilités douces une partie de la vieille ville. Aujourd'hui Ce sont 785 places de parking identifiées à 5 mn à pied. Les études nous mèneront à regarder ce qui se fait dans d'autres villes, par exemple : Les Sables d'Olonne qui a fermé certaines rues au transit de véhicule avec accès possible pour certaines plaques d'immatriculation (ayant-droit, riverains, facteur, pompiers, aides à domicile...).

JMH : Pavés et circulation apaisée, cela ne va pas ensemble.

CC : Faux, par exemple la Rue de la Boucherie. Le choix et sa pose sont à prendre en compte.

##### RESTAURANT GASTRONOMIQUE

JPD : Ils ont un contrat avec la ville ?

CC : La ville est propriétaire. Ils sont locataires.

##### HOTEL D'AGGLOMERATION

JMH : Pourquoi certaines sommes sont-elles en H.T. et d'autres en T.T.C. sur la présentation ?

CC : Ta remarque est pertinente, je n'ai pas la réponse à l'instant.

P. RENAUD : Pour le moment, le parc de ce côté-là est très sale, le parking aussi

##### PLAN ARBRES

JMH : Qui paye le film ? Dans le film il est question de « la Majorité Municipale ». Vous n'avez pas le droit de faire cela.

CC : Vous n'avez pas voté pour le plan arbre au dernier CM.

JMH : Non, car on l'a découvert au dernier moment. On n'avait pas les documents.

CC : Nous avons fait une suspension de séance pour que vous puissiez prendre une décision.

##### DIVERS

D. GUIGNARD : Rue Clemenceau, il y a deux verrues : l'ancienne boulangerie Moreau et la Galerie Clemenceau.

CC : Il y en a même trois avec l'Instant Jeux. On travaille sur la galerie. Le propriétaire de l'Instant Jeux souhaite vendre son bâtiment. Le propriétaire de la boulangerie continue à dire que ça va arriver. On aimerait bien que ça avance.

## EDUCATION, FAMILLE ET COHESION SOCIALE

### Mise à jour du règlement de fonctionnement de l'établissement d'accueil du jeune enfant

L'optimisation des 12 places d'accueil de la micro-crèche de Saint Hilaire de Loulay et la révision de son règlement de fonctionnement, impose une mise à jour du règlement de fonctionnement de la petite-crèche de la commune déléguée de Montaigu et cela afin d'harmoniser les points suivants :

- Ouverture des places à l'ensemble des habitants de Montaigu-Vendée à compter du 11 mars 2024 ;

- Création d'une commission d'admission commune pour les deux structures municipales et définition des critères d'attribution des places d'accueil régulier communs ;
- Modification des périodes de fermeture annuelle de la structure en alternance avec la micro-crèche de la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay ;
- L'intégration des temps de formation pédagogique de l'équipe ;
- La gestion de la structure par une directrice multi-site ;
- La modification du mode de calcul des contrats d'accueil régulier (arrêt de la mensualisation) et par conséquence du mode de calcul des congés annuels ;
- Adaptation du taux d'encadrement en sortie (1 adulte pour 5 enfants) afin de s'aligner au décret d'août 2021 ;

Les membres du conseil municipal seront invités à adopter le nouveau règlement de fonctionnement de l'établissement d'accueil du jeune enfant situé sur la commune déléguée de Montaigu.

**Le conseil communal prend note de cette information.**

#### Observations éventuelles

JMH : Qu'est-ce qu'un encadrement de sortie ?

CC : Le moment de la sortie des enfants. Lorsqu'ils quittent la structure.

JMH : Et l'avant-dernier point ?

CC : C'est un cadre technique et réglementaire, en lien avec la CAF.

## ENVIRONNEMENT, MOBILITÉS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### 1 – Cession foncière – Rue de la Mourie

La commune de Montaigu-Vendée est propriétaire de parcelles actuellement à usage d'espace vert situées à l'arrière des propriétés de la Rue de la Mourie et de la Rue Pierre Loti à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Montaigu.

Monsieur et Madame Bonhommeau, propriétaires de la parcelle cadastrée AB numéro 544 ont exprimé leur souhait de se porter acquéreur de ces parcelles situées en fond de jardin et cadastrées section AB numéros 661 et 669 le tout pour une surface de 75 m<sup>2</sup>.

Il sera donc proposé aux membres du conseil municipal de céder à Monsieur et Madame Bonhommeau, les parcelles situées à Montaigu-Vendée, sur la commune déléguée de Montaigu, cadastrées section AB numéros 661 et 669 d'une contenance totale de 75 m<sup>2</sup> moyennant le prix principal de 20,00 € le m<sup>2</sup>.

Le conseil communal émet un avis **FAVORABLE**

à l'unanimité

Par 9 voix pour, 0 Voix contre, 2 abstentions

#### Observations éventuelles

### 2 – Acquisition foncière de terrain constituant l'emprise du nouveau groupe scolaire Jules Verne

Pour la construction du nouveau groupe scolaire Jules Verne à Montaigu-Vendée, sur la commune déléguée de Montaigu, il est nécessaire de procéder à l'acquisition du foncier constituant l'emprise du projet, propriété actuelle de Vendée Habitat.

L'emprise du projet est constituée des parcelles cadastrées section AI numéros 418, 421, 234, 40 et 416p. La surface est estimée avant bornage à environ 4 917,16 m<sup>2</sup>.

Dans le cadre de la convention portant engagement des parties entre la Ville de Montaigu et l'Office Public de l'Habitat, Vendée Habitat, pour le secteur Aurore des Hauts de Montaigu, en date du 13 mars 2018, il est convenu d'acquérir le foncier au prix de 35 € HT le m<sup>2</sup>.

Il sera donc proposé aux membres du conseil municipal d'acquiescer auprès de Vendée Habitat, les parcelles situées sur Montaigu-Vendée, commune déléguée de Montaigu, cadastrées section AI numéros 418, 421, 234, 40 et 416p pour une contenance totale de 4 917,16 m<sup>2</sup> avant bornage moyennant le prix principal de 35,00 € HT le m<sup>2</sup>.

Le conseil communal émet un avis **FAVORABLE**

à l'unanimité

Par 9 voix pour, 0 Voix contre, 2 abstentions

Observations éventuelles

## ESPACES PUBLICS ET MOYENS TECHNIQUES

### 1 – Avenant à la convention SyDEV n°2022.ECL.0596 – Travaux neufs d'éclairage public du secteur Pierrot Martin des Hauts de Montaigu

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'éclairage public du secteur Pierrot Martin du quartier des Hauts de Montaigu, le Président du Syndicat d'Énergie de la Vendée a transmis un projet d'avenant à la convention tripartite entre la Ville de Montaigu-Vendée et le SyDEV.

Le montant initial de la convention est de 76 417 €. L'avenant s'élève à 1554 € soit + 2,03%. Il compense des dépenses imprévues liées aux interventions des entreprises sous maîtrise d'ouvrage de la ville.

Les membres du conseil municipal seront invités à valider cet avenant à la convention et à autoriser sa signature.

Le conseil communal émet un avis **FAVORABLE**

à l'unanimité

Par 9 voix pour, 0 Voix contre, 2 abstentions

Observations éventuelles

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES